VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE Commerciale et Résidences DE CHOIX,

Nos 735 A 741 RUE ROYALE ET 706 RUE STE-ANNE,

Formant l'encoignure des rues Royale et Ste-Anne.

Nos 909 ET 913 RUE ST-LOUIS.

No 714 RUE STE-ANNE.

No 716 RUE DAUPHINE,

A l'encoignure de la rue Orléans.

Succession d'Emile B. Augand.

No 51,621—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL sera vendu à l'enchère publique, MERCREDI, le 20 mai 1903, à midi, par SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, à LEUR BUREAU ET BOURSE, No 803 Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 avril 1903, pour le compte de la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

I

Nos 909-913 RUE ST-LOUIS

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 90, borné par les rues St Louis, Toulouse, Dauphine et Bourgogne; lequel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue St Louis, sur 60 pieds de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 909-913 rue St Louis. Les améliorations comprenant une résidence double en briques, contenant trois chambres et une cuisine de chaque côté, aussi citerne, latrine, hydrant, avec corridor de chaque côté. Louée 12 dollars chaque côté. Achetée de Mme M J. Allen, par acte de A. E. Bienvenu, ancien notaire, daté le 22 avril 1872, enregistré dans le livre des transferts 101, folio 266.

II

No 716 RUE DAUPHINE.

Coin de la rue Orléans.

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 73 borné par les rues Dauphine, Orléans, Bourbon et St-Pierre, lequel lot mesurant en mesure française, 72 pieds de face à la rue Dauphine sur 31 pieds de profondeur et façade à la rue Orléans, le tout plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 716 rue Dauphine. Les améliorations comprennent la jolie résidence en briques à trois étages avec rez de chaussée, avec veranda en fer ouvragé sur la façade entière et les côtés de chacun des premier et deuxième étages, et contenant au rez-de-chaussée trois chambres: quatre chambres au premier étage, trois chambres au deuxième étage; aussi une cuisine en briques à deux étages et rez-de-chaussée contigu, avec une chambre au rez-de-chaussée et une chambre à chacun des étages supérieurs, escalier dans la bâtisse de la cuisine, cour et rez-de-chaussée pavés en pierres plates, citerne, latrine, etc., et portant le numéro municipal 716 rue Dauphine, formant l'encoignure de la rue Orléans. Achetée de veuve E. H. Lehman, par acte de Jules F. Meunier, notaire, daté le 9 mai 1887, enregistré dans le livre du bureau des transferts 127, folio 450.

III

Nos 735 A 741 RUE ROYALE ET No 706 RUE STE-ANNE.

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 59, borné par les rues Royale, Ste Anne, Bourbon et Orléans, lequel lot formant l'encoignure des rues Royale et Ste Anne et est désigné par la lettre A et mesurant d'après un devis de D. E Seghers voyer, daté le 14 avril 1903, 53 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Royale sur 83 pieds, 11 pouces, 4 lignes de profondeur et façade à la rue Ste Anne, une première profondeur de 70 pieds sur l'autre ligne de côté, de là se retrécissant de 3 pieds sur une ligne courant vers la rue Ste Anne, de là 12 pieds, 7 pouces sur une deuxième profondeur à la ligne du fond et 50 pieds, 3 pouces, 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, le séparant du lot "B", ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos 735 à 741 rue Royale et 706 rue Ste Anne, et est composé du tout de la propriété achetée de Wm A. Kernaghan par acte de Jules Meunier, notaire, daté le 7 août 1884, enregistré dans le bureau des transferts, livre 121, folio 72, et une portion de la propriété achetée de J. L. O. Esnard, par acte d'Oscar Drouet, ancien notaire, daté le 26 avril 1886, enregistré livre 122, page 867.

Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages en briques avec une jolie véranda s'étendant tout autour du second étage, le rez-de-chaussée occupé par A. Hymel & Co comme magasin de meubles. La partie supérieure est divisée en deux corps de logis, une avec hall entrée par le No 735 rue Royale, et contenant hall sur le côté, 2 chambres à coucher salon et cuisine; citerne, hydrant cabinets bas et haut; l'autre corps de logis a un hall entrée par le No 706 rue Ste Anne et contient pallier, quelques six chambres, cuisine, hydrant, cabinets, etc., et porte les Nos 735 à 741 rue Royale et 706 rue Ste Anne.

Le rez-de-chaussée est loué à bail jusqu'au 31 août 1903 $600 par an, payable mensuellement $50 par mois, la partie supérieure est louée $40 par mois, payable mensuellement, faisant un total de $90 par mois pour toute la propriété.

IV

No 714 RUE STE-ANNE.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 59, borné par les rues Ste Anne, Orléans, Bourbon et Royale, lequel lot est désigné par la lettre B, sur un croquis de D E Seghers, voyer daté le 14 avril 1903, et mesure 42 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Anne, 50 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur, et 44 pieds 8 pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une résidence à un étage en briques et en bois ayant hall sur le côté, aussi galerie sur le côté, salon, deux chambres à coucher, cuisine, salle à manger, chambre à bain, etc., water works, lieux d'aisance, citerne et corridor. Désignée par le No 714 rue Ste Anne. Loué $20 par mois.

Etant la portion la plus près de la rue Bourbon de la propriété acquise de J. L. O. Esnard et autres par acte pardevant Oscar Drouet, daté avril 26 1886 enregistré au Bureau des Aliénations, livre 122, page 867.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à un crédit de un ou à un et deux ans, à l'option des acquéreurs, en billets portant six pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente, garantis par lien et privilège et hypothèque spéciale de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent pour honoraire d'avocat en cas de poursuite pour enforcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente: les acquéreurs d'assurer les améliorations pour le montant de la portion à crédit et de transférer les polices au porteur des billets, et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1903, et de déposer avec l'encanteur six pour cent du prix au moment de l'adjudication et avoir droit aux loyers seulement du jour où se passera l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs ainsi que les timbres d'internal revenu.

Jérôme Meunier, Charles F. Claiborne, avocats.

19 avril—19 26—mai 3 10 17 20

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

Dans le Sixième District.

Frank Sharp, Jr., et als, vs Henry Zeller et al.

No 58,208—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, 26 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 2 janvier 1901, et signé le 29 janvier 1901, par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée, la ci-après décrite propriété à savoir:

1° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 5249, 5251 5255 et 5257 rue Annonciation, consistant en deux cottages doubles contenant de chaque côté 3 chambres, citerne, hangar, etc., situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 135, borné par les rues Laurel, Valmont, Annonciation [autrefois Jersey] et Bellecastle, et désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan de F. Tourne, daté le 23 juin 1866; lesdits lots sont contigus et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Jersey, maintenant Annonciation sur 110 pieds de profondeur.

2° La moitié du lot No 2 et la moitié du lot No 6, dans l'ilet No 78, borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Lyon et Upperline, et mesurant chacun 15 pieds de face à la rue Front sur 75 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignés par les Nos 4847 et 4849 rue Water ou Front, consistant en un cottage double contenant 3 chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté.

3° Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Valmont, Bellecastle et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 3, et mesurant comme suit, à savoir: le lot No 1, 33 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds de largeur dans le fond, 116 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Valmont, 115 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2; et le lot No 2 mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 30 pieds de largeur dans le fond, 115 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1, et 113 pieds 4 pouces 9 lignes sur le côté du lot No 3, et le lot No 3 mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 113 pieds 4 pouces 9 lignes sur le côté du lot No 2 et 11 pieds 8 pouces 8 lignes sur le côté du lot No 4, et 30 pieds de largeur dans le fond. Les améliorations sont désignées par les Nos 5281 et 5283 rue Tchoupitoulas, et comprenant un cottage double contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, citerne, etc.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Jena, Constance et l'avenue Napoléon, désigné par la lettre C, ou le No 10, et mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Magasin, commençant à un point 66 pieds 4 pouces de l'encoignure de la rue Jena, sur 95 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations sont désignées par le No 4430 rue Magasin, et comprenant un joli cottage simple, retiré de la banquette, barrière en fer sur la façade, contenant 5 chambres, citernes, galeries, hangar, etc. La maison est bien tapissée.

5° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Water, Constantinople, Tchoupitoulas et Austerlitz, désignés par les Nos 11 et 12 dudit ilet et faisant face à la rue Water, le lot No 12 formant l'encoignure des rues Water et Austerlitz; lesdits lots mesurant ensemble, plus ou moins, 50 pieds 2 lignes de face à la rue Water, 94 pieds 6 lignes sur le côté le plus près de la rue Constantinople sur 92 pieds 1 ligne de face et profondeur sur la rue Austerlitz. Lesdites améliorations sont désignées par les Nos 400, 408 et 410 rue Austerlitz, et comprenant un cottage simple et double; le cottage simple contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., le cottage double 3 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté. Le chemin de fer de ceinture en face sur la rue Water.

6° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Cadix, Constance et Jena, d'après le plan dressé par H. M. Holhausen, daté le 7 juillet 1841, et désignés par les Nos 21 et 22 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Cadix sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple désigné par le No 715 rue Cadix, contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit s'il y en a devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur payant les taxes de 1903; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 av—25 26—mai 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à deux étages

En briques et bois bien située et bien construite.

1742 rue Clio,

Entre les rues Carondelet et Baronne.

Succession de Rose Golden

No 70,070—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 28 avril 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mars 1903 de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence à deux étages en briques et bois, bien située, No 1742 rue Clio entre les rue Carondelet et Baronne, contenant 8 chambres, vestibule avec escalier, galerie etc., cour pavée, citerne hangar, etc, et plus loin décrite comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Carondelet, Erato et Baronne, désigné par le No 3 dudit ilet, sur un plan dressé par Hedin & Schlarbaum, voyers, le 24me jour de janvier 1854, et déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 26 pieds de face à la rue Clio, sur 93 pieds, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée de 5 pieds de largeur, commune audit lot et autres.

La maison est en bon état, à proximité d'écoles, d'églises, marchés et à une courte distance des affaires. Désirable comme résidence ou comme placement payant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de la vente, représenté par des billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes de 1903 et devant payer 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles, coutumières et autres de sécurité; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. M. Quintero, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 mars—28 29—avril 5 12 19 26 à date

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU MAITRE COMMISSAIRE.

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 5 mai 1903, à midi.

No 12,810—Cour de Circuit des Etats Unis, District Est de la Louisiane.

Mme Feliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

CONFORMEMENT à et en vertu d'un ordre et décret de l'Hon. Charles Parlange, juge de la Cour des Etats Unis, ledit ordre rendu dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée le 2 avril 1903, comme amendée 3 avril 1903, sur la pétition de Johnston Armstrong, Receveur de la New South Building and Loan Association, demandant l'autorisation de vendre la propriété foncière ci après décrite, appartenant à ladite New South Building & Loan Association, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les termes et conditions dans la dite pétition et décret et ordre mis en évidence et à moi adressé comme maître commissaire de faire lesdites ventes, je procéderai à l'enchère publique à l'heure et sur les lieux ci-dessus mentionnés:

Premièrement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1532, borné par les rues Dupré, Lapeyrouse, White et Onzaga, mesurant 47 pieds de face à la rue Dupré, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 90 pieds 1 ligne sur la rue Lapeyrouse, desquelles deux rues il forme l'encoignure.

Deuxièmement—Sept certains lots de terre dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1576, borné par l'avenue Paris, les rues Bruxelles, Duels et Industrie, désignés comme lots 20 à 26, inclusivement, mesurant ensemble 198 pieds 8 pouces de face à la rue Bruxelles sur une profondeur de 193 pieds.

Troisièmement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 282, borné par les rues Clouet, Montégut, Bourgogne et Rempart, mesurant 38 pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles, désigné comme lot No 5, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 7 janvier 1848, déposé dans l'étude de A. Chiapella, notaire.

Quatrièmement — Trois certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 5, 6 et 7 dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, St-Claude, Kentucky et Mathilde étant l'ilet No 34; le tout démontré sur le plan lithographié, fait par Louis Pilié, voyer, le 10 novembre 1874, et annexé à un acte de vente de feu Patrick Irwin à Mme Julie Quanin, pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en cette ville, le 1er mai 1875, lequel dit lot mesure en mesure américaine, d'après le dit plan comme suit: Le lot No 5 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart sur une profondeur entre lignes parallèles de 132 pieds, le lot No 6 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart, sur 198 pieds, 2 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 7 mesure 24 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Nord Rempart, sur 30 pieds 2 pouces, et 1 ligne sur la ligne du fond sur une profondeur de 198 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 6 et 198 pieds, 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté opposée vers la rue Mathilde.

Cinquièmement—Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 287, borné par les rues Deuxième, Remparts, Première et Saratoga, désigné comme lot A sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après ledit plan le lot A forme l'encoignure des rues Deuxième et Saratoga et mesure 42 pieds 9 pouces de face à la rue Deuxième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la rue Saratoga.

Sixièmement — Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 287 borné par les rues Deuxième, Rempart, Première et Saratoga, désigné comme lot "B" sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après lequel plan, ledit lot "B" est situé à une distance de 42 pieds, 9 pouces, de face de l'intersection des rues Deuxième et Saratoga et mesure 30 pieds, 10 pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 111 pieds, 7 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Septièmement—Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Baronne (anciennement Bacchus), Première et Carondelet (anciennement Apollon); ledit lot étant désigné par le No Quatre sur un plan annexé à un acte de vente passé pardevant Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 16 novembre 1860 et mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur environ 141 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur, et est situé à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Carondelet et Deuxième.

Huitièmement—Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 118, borné par les rues Constance, Laurel, Huitième et Neuvième, mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Huitième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Constance de 93 pieds 9 pouces, desquelles rues il forme l'encoignure.

Neuvièmement—Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Milan, Long (ou Freret) et Marengo, ledit lot étant désigné par le numéro 22 sur un certain plan privé ou devis dudit ilet annexé pour référence à un acte d'achat par la New South Building and Loan Association de Rudolph M Jung, passé pardevant Félix J. Puig notaire, le 22 septembre 1898, lequel dit lot mesurant d'après ledit plan 30 pieds de face à la rue Howard sur 150 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Memoranda: Concernant les Propriétés Foncières dans la Nouvelle Orléans:

1° La propriété ci-dessus premièrement décrite a des améliorations dessus Louée comme épicerie et résidence. La propriété est connue comme le No 1600 rue Nord Dupré.

2° La propriété ci-dessus troisièmement décrite a des améliorations dessus, connues comme 3042 rue N. Remparts.

3° La propriété ci-dessus quatrièmement décrite a des améliorations dessus connues comme le cottage No 4523 rue N. Remparts.

4° La propriété ci dessus cinquièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2037-39 rue Deuxième.

5° La propriété ci-dessus sixièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2031-33 rue Deuxième.

6° La propriété ci-dessus septièmement décrite a des améliorations consistant en une vaste résidence à deux étages, louée à $40 par mois.

7° La propriété ci-dessus huitièmement décrite à des améliorations là-dessus consistant en un cottage double, connu comme les Nos 938-40 rue Huitième.

8° La propriété ci dessus neuvièmement décrite à des améliorations là-dessus consistant en une maison comparativement neuve, connue comme le No 4117 rue Howard.

Un tiers ou plus comptant et la balance payable en un, deux et trois ans, démontré par billets à recevoir de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an à son ordre, endossés en blanc et garantis par hypothèque et lien de vendeur avec confession de jugement et les autres stipulations usuelles pour garantir le paiement des billets dudit caractère; ladite vente devant être annoncée une fois par semaine, pendant cinq semaines, avant la vente dans deux journaux imprimés le un régulièrement et ayant une circulation générale en cette ville, un imprimé en anglais et l'autre dans la langue française; lesquelles annonces contiendront une description générale de la propriété devant être vendue, et doit référer les acheteurs projetés au registre de cette affaire et spécialement à ce décret pour plus amples informations.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que lesdites ventes doivent être faites libres et en dehors de toutes réclamations liens et charges d'aucune personne à cette affaire: chacune des dites portions des propriétés ci-dessus séparément décrites devant être offertes et vendues séparément et aucune vente ne devant être obligatoire et parfaite à moins et jusqu'à ce qu'il soit confirmé par cette cour, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer ou assumer les taxes pour l'année 1903 en plus du montant de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que J L. Onorato soit et est par le présent désigné et nommé par la Cour comme Maître Commissaire pour faire la vente ordonnée et décrétée devant être faite; et il est ordonné de procéder immédiatement, d'annoncer la dite propriété à vendre au jour fixé par lui, et il est autorisé d'ajourner ladite vente de telle époque à telle autre, à la requête du receveur, et de procéder avec la même à n'importe quel jour auquel il pourrait être ajourné et de requérir de l'enchérisseur ou des enchérisseurs heureux le paiement immédiat à Johnston Armstrong, receveur, au comptant ou par chèque certifié à l'ordre du receveur un montant égal à dix pour cent de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le Maître Commissaire doit enregistrer dans cette affaire dans cette Cour un rapport de la vente ou des ventes, et sur la confirmation de cela, ledit receveur devra exécuter un acte ou des actes de vente de ladite propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs par devant un notaire public dûment qualifié en cette ville, devant être choisi par le receveur, les frais de cela devant être aux dépens de l'acquéreur ou des acquéreurs en plus de leurs enchères respectives; et à l'exécution du dit acte notarié ou actes de vente, l'acquéreur ou les acquéreurs doivent compléter son ou leurs enchères en payant ou délivrant au receveur la balance du comptant ou des billets hypothécaires dus sur à valoir de cela et doit là dessus être mis en possession des lieux ainsi vendus et transférés et sera investi avec et aura possession et jouissance de ladite propriété adressée pour être vendue comme entièrement et complètement comme ladite New South Building and Loan Association ou ses prédécesseurs en titre tenu ou jouissant de la même, et libre et déchargée d'aucune et de toutes réclamations, de quelque et toute personne lequel est intéressé dans ou représenté par aucune personne à ce procès.

J. L. ONORATO,
Maître Commissaire.

5 avril—5 12 19 26—mai 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession d'Agnes C. Lalmant, femme de Bernard J. Eolmke, No 69 465 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division B. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 10 mars 1903, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 avril, à midi, la propriété foncière ci-après: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits à bois appartenant et en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou St Jean, les rues Roman, Hôpital et Prieur; ledit lot est désigné par le numéro "sept" sur un plan fait par [illegible] & Frémaux, daté le 3 décembre 1866; ledit lot mesurant 29' 10" 4''' de face à la rue Roman, 117' 7''' de profondeur à la droite sur la ligne la plus rapprochée de la rue Hôpital, et 106' 8" 2''' sur la gauche de la ligne, laquelle sépare le lot "huit", et 31' 1" 7''' de largeur dans le fond, aussi, au même moment et endroit, un lot d'effets mobiliers (incluant un piano) d'après l'inventaire. Conditions—Pour la propriété foncière, comptant, l'acquéreur assumant les taxes de 1903, payant pour l'acte de vente, pardevant Théo. Cotonio, notaire, et faisant un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Conditions—Pour les effets mobiliers comptant sur les lieux. J. L. ONORATO, Encanteur et courtier en Propriétés Foncières et Placements, 303 rue Baronne.

22 mars—22 29—avril 5 12 19 26 28

Peter Gallagher

Successeur de Curtis & Gallagher

MARDI, LE 28 AVRIL 1903.

UN JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 1715 rue Bourgogne,

Entre les rues Kerlerec et St-Antoine.

Une occasion d'acquérir une petite résidence.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—Bureau No 846 rue Commune—MARDI, le 28 avril 1903 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi. Pour plus amples informations voyez le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente. L'acte de vente devant être passé pardevant Wm J. Formento, notaire, aux frais de l'acquéreur; les taxes de l'année courante devant être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
No 846 rue Commune.

25 avril—25 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 5 MAI 1903.

Une Résidence Simple en Bois. No 2418 rue Bourgogne.

Mesurant 30x127', 10", 5''', dans le district favori comme placement de votre argent où la propriété augmente toujours en valeur.

Succession de Paul Lusoy.

No 69,910—Cour Civile de District — Division C.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune — MARDI, le 5 mai 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 1er avril 1903, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan fait par L. N. Fouché, le 18 mars 1856 et déposé en l'étude de A. Abat, notaire, ledit lot de terre est borné par les rues Espagne, Dauphine, Mandeville et Bourgogne, et mesurant en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis le 14 mars 1883 par acte pardevant Jno R. Legier, notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes pour l'année courante devant être assumées par l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
No 846 rue Commune.

N. B. Un dépôt de dix pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.

3 av—3 5 12 19 26—mai 3 4 5

Toppino, Seidenbach & Larose.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de Chaussures en détail.

1136 rue Decatur, près Hôpital,

Succession de Chas C. D[illegible]elfer.

No 70,220, Cour Civile de District, Division C.

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LAROSE—E. A. LAROSE, ENCANTEUR—Lundi, le 4 mai 1903, à 1 heure P. M., sur les lieux, No 1136 rue Decatur, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 22 avril 1903, il sera vendu à l'enchère publique, le contenu entier du magasin de chaussures d'après l'inventaire enregistré. — Conditions: Comptant. — John Wagner, avocat.

25avril—25 29—mai 4

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Alice M. Meteye, femme de Numa J. Aubry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 70,269—Division C—Attendu que Numa J. Aubry a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alice M. Meteye, femme de Numa J. Aubry, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Pierson & Pierson, avocats.

24 avril 24 28—mai 3

Succession de Mme Maria Ann Wetling ou Wherthling, la veuve de Charles Kammer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,433—Division D—Attendu que Charles Kammer a présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme Maria Ann Wetling ou Werthling, la veuve de Charles Kammer, décédée, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. G. G. Kronenberger, avocat.

23 avr—25 29—mai 4

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Résidence et Magasin en briques à deux étages,

Avenue Louisiana et la rue Tchoupitoulas, sur le terrain courant au fleuve Mississippi avec privilège de batture et tous les droits de terre rapportés à l'avenir. Contigue au Ferry de l'avenue Louisiana et juste au-dessous des grands "Docks Stuyvesant", offrant une grande occasion pour spéculation et placements profitables.

Cottages Simples et Doubles et Lots à Bâtir

Sur et près des lignes de chars et éligiblement situés dans le Quatrième District.

Et une action du Sun Insurance Co.

James Wilson, individuellement et comme administrateur,

vs

George Wilson et als.

No 63,648—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 28 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 juin et signé 18 juin 1902 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la sus-dite cour Division D. dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Actions:

Le certificat No 1276 pour trois actions dans le fonds capital de la Sun Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, à la valeur au pair de cent dollars par action.

Propriétés Foncières:

1° Le magasin en briques à deux étages, No 3338 rue Tchoupitoulas, au coin sud est de l'avenue Louisiana, contenant magasin et entrepôt sur le rez de-chaussée et plusieurs chambres à coucher au premier étage. Le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans l'ancien Faubourg Plaisance, dans l'ancienne Paroisse de Jefferson, dans cet Etat, maintenant dans le Sixième District de cette ville. Ledit lot est désigné par la lettre J, sur un plan de Benjamin Buisson, voyer, daté le 8 août 1837, déposé en l'étude de l'ancien juge de Paroisse de la Paroisse de Jefferson; lequel dit lot formant l'encoignure de la rue Tchoupitoulas (anciennement Levée) et de l'avenue Louisiana (ancien Grand Cours de Wilts) et mesurant 33 pieds, 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas (autrefois Levée) sur 200 pieds, plus ou moins de profondeur et façade sur l'avenue Louisiana et s'étendant au fleuve Mississipi, ensemble avec tous les droits de bâture et de terre rapportée à l'avenir, étant situé dans l'ilet compris entre la dite rue Tchoupitoulas (autrefois Levée) et l'avenue Louisiana (autrefois Grand Cours de Wilts) et la rue Toledano et le fleuve Mississipi. Cette propriété est à la tête du système de quai de la ville, contigu au "ferry" de l'avenue Louisiana, et juste au-dessus du magnifique système terminal des Docks Stuyvesant"—offrant ainsi une occasion pour la spéculation ou le placement rarement offerte et ne pouvant se trouver quand cette propriété aura été vendue. Les droits de batture et les accroissements futurs appartenant à cette propriété sont maintenant possédés par peu de propriétés sur la façade du fleuve. Le grand système d'améliorations en perspective par la Commission du "Dock" assurera de tels avantages à la façade du fleuve; lesquels conduiront à la hausse certaine des propriétés situées là-dessus.

Deuxièmement—Onze lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No municipal 64, borné par les rues Chippewa, St André, Ste Marie et St Thomas (autrefois Falton), désignés par les Nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, sur un plan de subdivision par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, daté le 10 mai 1900, annexé à un inventaire par Jas D. Taylor, notaire, décrit spécialement et devant être vendu comme suit:

1° Le cottage double en bois à un étage, Nos 638 et 642 rue Ste Marie, à l'encoignure Sud Est de la rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant quatre chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 23 formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chippewa, et mesurant d'après ledit plan 30 pieds 11 pouces de face à la rue Ste Marie sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de 124 pieds et 2 lignes, et 30 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

2° Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette Nos 634 et 636 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 24 contigu audit lot No 23 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes, et 31 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

3° Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette, Nos 630 et 632 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citernes de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 25 contigu audit lot No 24 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds 2 lignes, et une largeur de 31 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

4° Le cottage simple en bois à un étage No 628 rue Ste Marie retiré de la banquette contenant galeries, 6 chambres, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par le No 26, contigu audit lot No 25 et mesurant d'après ledit plan 16 pieds et 2 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes et une largeur de 16 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $120 par an.

5° Le cottage double en bois à un étage Nos 1916 et 1918 rue Chippewa, retiré de la banquette, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 22, contigu au lot 21 et mesurant d'après ledit plan 33 pieds 2 pouces de face à la rue Chippewa sur 142 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St André, le séparant du lot No 21, et sur l'autre ligne de côté une première profondeur de 110 pieds et de là à un angle droit sur une ligne s'étendant de là vers la rue St André une distance de 4 pieds 1 pouce et 6 lignes, de là à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue St Thomas, une deuxième profondeur de 32 pieds, et 29 pieds et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

6° Le cottage double en bois à un étage, Nos 1922 et 1924 rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 21 contigu au lot No 20 et mesurant d'après ledit plan 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 142 pieds sur chacune des lignes de côté, et 32 pieds 5 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière à une distance de 43 pieds 7 pouces, plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 20 (1 1/2 pied de ladite allée commune appartient à ce lot No 21). Loué au taux de $240 par an.

7° Le cottage double en bois à un étage Nos 1926 et 1928 rue Chippewa, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 20 contigu au lot No 19, et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Chippewa sur une première profondeur sur la ligne de division du lot No 19 de 110 pieds, delà sur une ligne courant à un angle droit vers la rue Ste Marie une distance de 4 pieds 11 pouces et une ligne, delà sur une ligne courant à un angle droit vers la rue St Thomas, une deuxième profondeur de 32 pieds: 142 pieds de profondeur sur la ligne opposée et 28 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur et s'étend en arrière une distance de 43 pieds 7 pouces, plus ou moins, sur le côté le plus près de la rue Ste Marie, et commune audit lot et au lot contigu No 21 (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartient à ce lot No 20). Loué au taux de $240 par an.

8° Le cottage double en bois à un étage Nos 1930 et 1932 rue Chippewa contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 19, contigu au lot No 18 et mesurant d'après ledit plan 39 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Chippewa, 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur 110 pieds et 1 pouce de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière une distance de 44 1/2 pieds, plus ou moins commune à ce lot et au lot contigu No 18 (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartient à ce lot No 19). Loué au taux de $192 par an.

9° Le cottage double en bois à un étage Nos 1934 et 1936 rue Chippewa, contenant 4 chambres cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 18 contigu au lot No 17 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds, 11 pouces de face à la rue Chippewa 32 pieds 1 pouce et lignes de largeur dans le fond, sur 110 pieds et 1 pouce de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de chaque côté du dit lot de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 44 1/2 pieds plus ou moins (1 1/2 pieds de chacune desdites allées communes appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

10° Le cottage double en bois à un étage, Nos 1938 et 1940 rue Chippewa, contenant 8 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 17, contigu au lot No 16, et mesurant d'après ledit plan 33 pieds et 7 lignes de face à la rue Chippewa, 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 110 pieds et 1 pouce, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 44 1/2 pieds, plus ou moins, sur chaque côté dudit lot (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

11° Le cottage double en bois à un étage Nos 1942 et 1944 rue Chippewa, à l'encoignure N E de la rue St André, contenant 8 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 16 et formant l'encoignure des rues Chippewa et St André et mesurant d'après ledit plan 29 pieds, 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Chippewa, 20 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur 110 pieds 1 pouce de profondeur et façade à la rue St André, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur, s'étendant en arrière une distance de 44 1/2 pieds, plus ou moins, (1 1/2 pied de laquelle dite allée appartenant à ce lot, commune audit lot et au lot contigu No 17). Loué au taux de $192 par an.

Troisièmement — 10 certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 71, compris entre les rues St André, Chippewa, Annonciation et Ste Mary, désignés par les Nos 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 19, subdivision faite par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer daté le 10 mai 1900, décrits comme suit et ou répétés séparément.

1° Les lots 9 et 10 sont contigus et mesurant d'après ledit plan chacun 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 9 formant l'encoignure des rues St André et Chippewa.

2° Le lot No 11 mesurant 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa (commençant à un point 127 pieds 10 pouces et 8 lignes de distance de l'encoignure des rues Chippewa et St André) 28 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 131 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot No 12 et une profondeur de 131 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne opposée. Les lots Nos 12 et 13 sont contigus et mesurant d'après ledit plan chacun 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa, 28 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 12 a une profondeur de 131 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot No 11 et 131 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 13. Le lot No 13 a une profondeur de 131 pieds et 10 pouces sur la ligne opposée.

3° Le cottage double en bois à un étage Nos 712 et 716 rue Ste Marie, retiré de la banquette et contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 15 et mesurant d'après ledit plan 36 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles. Loué au taux de $216 par an.

4° Le cottage double en bois à un étage Nos 726 et 728 rue Ste Marie, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 16 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes, ensemble avec le droit à l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière de la rue Ste Marie à une distance de 35 pieds, plus ou moins commune à ce lot et au lot contigu No 17 (1 1/2 pied de la dite allée appartenant à ce lot) Loué au taux de $192 par an.

5° Le cottage double en bois à un étage Nos 730 et 732 rue Ste Marie, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 17 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie (commençant à un point de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de distance de l'encoignure des rues Ste Marie et Annonciation), la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur, faisant face à la rue Ste Marie et s'étendant en arrière une distance de 35 pieds, plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 16 (1 1/2 pieds de ladite allée commune appartenant à ce lot) Loué au taux de $192 par an.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 1918 et 1922 rue Annonciation, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté, et sur le côté inférieur une grande entrée pour wagons. Le lot de terre est désigné par le No 18 et mesure d'après ledit plan 35 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Annonciation (commençant à un point 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de l'encoignure des rues Annonciation et Ste Marie) 49 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Ste Marie, et une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne de division du lot No 19, ensemble avec le droit d'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière de la rue Annonciation, une distance de 42 pieds plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 19 (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot) Loué au taux de $204 par an.

7° Le cottage double en bois à un étage Nos 1924 et 1926 rue Annonciation contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 19 et mesurant 34 pieds, 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Annonciation (commençant à un point 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes de distance de l'encoignure des rues Annonciation et St André, 34 pieds 7 pouces de largeur sur la ligne du fond, 127 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Ste Marie, le séparant du lot No 18, 127 pieds, 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue St André, ensemble avec le droit d'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière de la rue Annonciation une distance de 42 pieds, plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 18 (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

Quatrièmement—Sept certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 71 borné par les rues Chippewa, St André, Ste Marie et Annonciation, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F et G sur le dernier plan ci dessus mentionné de subdivision par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, mesurant et devant être vendus comme suit, à savoir:

1° Les lots A, B C et D, sont contigus et mesurant d'après ledit plan chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 91 pieds 2 pouces entre lignes égales et parallèles, le lot A formant l'encoignure des rues Chippewa et Ste Marie.

2° Le cottage résidence en bois à un étage avec mansarde, No 711 rue St André, retiré de la banquette, contenant galeries, 8 chambres, 2 cabinets, citerne, etc. Aussi la résidence en bois à deux étages contiguë et y attenant, No 713 rue St André, contenant vestibules, 4 chambres et d'autres chambres dans les dépendances, et citerne.

Le terrain est désigné par la lettre E, et mesure d'après ledit plan 71 pieds 10 pouces et 8 lignes de face à la rue St André (commençant à un point 60 pieds et 4 lignes de distance de l'encoignure des rues St André et Chippewa), la même en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles.

3° Deux certains lots de terre extra grands désignés par les lettres F et G. Le lot F mesurant d'après ledit plan 30 pieds et 3 lignes de face à la rue St André, 30 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 214 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Chippewa et une profondeur de 213 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne opposée le séparant du lot G. Le lot G est contigu audit lot F et mesurant d'après ledit plan 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André (commençant à un point 127 pieds 11 pouces et 7 lignes de distance de l'encoignure des rues St André et Annonciation) 30 pieds de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 213 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté le séparant du lot F et une profondeur de 212 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté la plus près de la rue Annonciation.

Cinquièmement — Le cottage double en bois à un étage Nos 2007 et 2009 rue Annonciation, retiré de la banquette et contenant 3 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, St André, Joséphine et Laurel, désigné comme lot No 1 sur un plan dudit lot et autres, annexé à un acte en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville daté le 13 février 1831, le dit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la dite rue Annonciation sur 100 pieds de profondeur et 29 pieds, 4 pouces de largeur dans le fond. Loué au taux de $144 par an.

Sixièmement—Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant une bâtisse à deux étages en bois No 436 rue Joséphine, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 2 dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Tchoupitoulas (anciennement Nouvelle Levée), et Rousseau et l'avenue Jackson, (anciennement rue Jackson). Ledit lot mesurant 30 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Joséphine entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, comme il est démontré sur un plan de C. F. Zimpel, voyer, le 30 mars 1833 et annexé à un transfert fait par les syndics de St Fort Dusuau, en faveur de L. [illegible], pardevant Louis Ferand, ancien notaire en cette ville, le [illegible] juillet 1833.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un voisinage populeux et elles se trouvent dans cette classe qui paie le plus sur la [illegible] placée. Le petit capitaliste trouvera ici tout, l'essentiel désirable. Les lots à bâtir sont parmi les quelques-uns qui restent et paieront soit comme placement ou spéculation.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de 1 ou 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, avocat pour le plaignant.
Jos Brewer, avocat pour les défendeurs.

19 av—19 26—mai 3 10 17 24 28

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE No 2031 RUE ORLEANS entre les rues Prieur et Johnson borné par la rue Ste Anne.

Dans la succession de Mary Ward, veuve de Jean Cassague.

No 70,251 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C

PAR FITZPATRICK & LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, encanteur—Bureau No 824 rue Commune—MARDI, le 26 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé en cour ouverte le 20 avril 1903, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'ilet 21 borné par les rues Orléans, Ste Anne, Prieur et Johnson, sur un plan No 142 parmi les registres de Théo. Guyol, ancien notaire, lequel lot mesure en mesure américaine 25 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Orléans sur 75 pieds de profondeur de chaque ligne de côté et 26 pieds 9 pouces et 6 lignes en largeur dans le fond. Les améliorations consistent en un cottage simple contenant 2 chambres, et dépendance dans le fond contenant une grande chambre.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans de la date de l'adjudication, avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété. Les taxes de 1903 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant contenir la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert d'assurance, etc. 10 pour cent de dépôt devant être fait au moment de la vente. L'acte de vente incluant tous les timbres du revenu pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 av—24 25 26—mai 3 10 17 24 26

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE VACANTE DE VALEUR

A Alger, dans le Cinquième District de cette Ville.

Succession de Michael J. Barrett, No 69,795.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 636 Allée Commerciale—JEUDI, le 7 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 2 avril 1903, pour le compte de la succession de Michael J. Barrett, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies et dépendances situés dans le faubourg Duvergé, cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve, désignés comme lots neuf et dix de l'ilet No vingt deux (22), maintenant No six, compris entre les rues Bouny, Alix et Powder, et l'avenue Pelican, autrefois rue Peter, mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Pelican sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No dix formant l'encoignure de la rue Bouny et de l'avenue Pelican. Lesdits lots furent acquis par achat le 7 août 1875 livre 104, folio 804.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies et privilèges, situés dans le cinquième district de cette ville, désignés comme lots Nos trois, quatre et cinq de l'ilet No cent soixante dix neuf, lequel est compris entre les rues Newton, Diana, (autrefois Decatur) Belleville, autrefois Chestnut, et Vallette. Les lots Nos trois et quatre mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville (autrefois Chestnut) sur une profondeur de cent vingt pieds chacun; le lot No cinq a la même façade à la rue Belleville, sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces six lignes. Acquis par achat le 15 janvier 1883. Livre 116 folio 698.

3° Deux certains lots de terre avec tous les droits voies, etc., situés dans le Cinquième District de cette ville dans l'ilet No cent quatre vingt onze, lequel est compris entre les rues De Armas, Diana, (autrefois Decatur) Elmire et Belleville, (autrefois Chestnut). Les dits lots sont désignés par les Nos dix sept et dix huit et mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent cinquante pieds chacun, le tout entre lignes parallèles. Les dits lots furent acquis par l'acquéreur le 15 janvier 1883, livre 116, folio 698.

4. Six certains lots de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages à cela appartenant ou en dépendant, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent soixante et [illegible], borné par les avenues Atlantique et Pacifique, et les rues Homer et Newton, lesdits lots sont désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf et dix, lesdits lots cinq, six, sept, huit et neuf mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur, le lot numéro six formant l'encoignure de l'avenue Atlantique et de la rue Newton, et mesurant trente deux pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt trois pieds, huit pouces de profondeur et façade à la rue Newton, entre lignes parallèles. Acquis par achat le 16 janvier 1891, livre 137, folio 363.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt de la date et garantis par lesdits liens et privilèges de vendeur; les taxes de l'année 1903 devant être assumées par les acquéreurs.

Actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs; les acquéreurs devant faire un dépôt de 20 pour cent pour lier la vente.

N. B. Au même endroit et à la même date, je vendrai les meubles, d'après l'inventaire enregistré, consistant en meubles et installation de buvette appartenant à la succession.

Conditions—Comptant.

Wm H. Seymour, avocat, 612 rue Iberville.

5 av—5 12 19 26 à date.